

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

19 <sup>10</sup> <sup>11</sup> 19 05

N°

5031/156

OBJET :

9

A Monsieur H. De Lau  
à Melle

ANNEXE

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, des tableaux

qui font l'objet de votre lettre du 7 courant.

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourront être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veillez agréer, M. *Mellin*, l'assurance de notre considération distinguée.

Expédié le

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Pris de remettre au  
porteur le Jeun Tableau  
de M<sup>re</sup> De Lou

J. De Lou

*H. De Lau*

Dorure, Encadrements, Passe-Partout

*Twelles*

*23, rue du Prince Albert.*

## RECÉPISSÉ

---

Je reconnais avoir repris possession de *deux* ouvrages *deux* soumis à l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n°..... en date du .....

Bruxelles, le *20* Décembre *1901*.

*Tout H. De Lau*  
*H. Beyroet*

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, le

*8 x be*  
1905

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

*N° 5021/156*

*a M<sup>r</sup> K. De laeu*  
*(N. L.)*

Objet :

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission Directrice examinera volontiers, en vue de *leur* acquisition éventuelle pour les collections de l'État, *les tableaux* que vous signalez à son attention par votre lettre du *7 Ch*, s'il vous convient de l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi, au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9.

ANNEXE

Expédié le

~~Cet envoi devra, M, avoir lieu, le cas échéant, à vos frais, risques et périls, et sans qu'il puisse résulter de ce chef, pour l'administration des Musées, aucune sorte d'engagement ou de responsabilité.~~

Il sera utile, dans l'occurrence, d'indiquer le prix que vous demandez de ouvrage présenté

Veuillez agréer, M *M. J. J. J.*, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Bruxelles, le 7 décembre 1905.

A la Commission directrice du Musée de Peinture  
de Bruxelles.

Monsieur le Président,

Je désirerais soumettre à la Commission du Musée deux tableaux :

l'un, ancien, de Abraham van Beyeren, signé de son monogramme et daté de 1664, représentant une nature morte. Le Musée possède déjà du même peintre deux toiles. Le panneau que je suis chargé de lui offrir mesure 0m32 X 0m29. Le propriétaire en demande Fr 3000.-

l'autre, moderne, de Charles Degroux, représentant les derniers moments de Charles Quint, est une esquisse en trois couleurs, dans les dimensions de 0m82 sur 0m68. Elle porte le cachet de la vente Degroux, avril 1870. Le propriétaire en demande Fr 6000.

Je vous serais obligé de m'autoriser à placer ces oeuvres sous les yeux de la Commission et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

*H. De Lann*

*23 rue du prince et de la  
Bruxelles*